

Pierre 4-10 :

*Comme de bons dispensateurs des diverses grâces de Dieu,
que chacun de vous mette au service des autres le don qu'il a reçu*



QUESTIONS & RÉPONSES SUR LE TUTORAT

Académies de Créteil, Paris et Versailles pour 2025-2026

Pourquoi être tuteur ?

- **Accompagner un lauréat de concours interne ou externe** durant son année de professionnalisation et participer à la spécificité et au développement du projet de l'Enseignement catholique en Ile-de-France.
- **Échanger et questionner** ses pratiques d'enseignant et de tuteur.

Quels sont les attendus du tutorat ?

- **Accompagner et évaluer** la progression du professeur stagiaire jusqu'à la présentation de son dossier au jury académique.
- **Programmer des temps d'échange** et de travail collaboratif dans le cadre contractuel avec le stagiaire.
- **Effectuer des visites** dans la classe du professeur stagiaire et recevoir ce dernier dans sa propre classe. De 7 à 8 visites sont recommandées.
- **Participer à deux rencontres** avec les responsables de formation et les stagiaires (lancement du tutorat en début d'année, point sur la situation à mi-parcours).
- **Rédiger** un bilan d'étape (décembre) et un rapport conclusif (avril-mai) de quelques pages s'appuyant sur une matrice disponible sur COMPAS.

Quelle est la portée de l'engagement ?

- **Aider le stagiaire à :**
 - Repérer ses points d'appui, ses points à travailler.
 - Hiérarchiser les priorités de travail.
 - L'inciter progressivement à explorer les attendus de la profession.
- **Lui permettre de développer une identité professionnelle par :**
 - L'observation et l'accompagnement de sa pratique.
 - Les conseils didactiques et pédagogiques.
- **Le partage d'expérience.**

En quoi l'ISFEC peut-il m'aider à mener à bien cette mission ?

- **En me permettant d'échanger** avec les responsables en charge de la formation du professeur stagiaire et de son suivi personnalisé.
- **En m'appuyant sur l'aide des référents** (1^{er} degré) et des pilotes didactiques (2nd degré), responsables disciplinaires (aide à l'accompagnement du stagiaire, repères au niveau de la rédaction des bilans...).
- **En me proposant différentes journées thématiques de formation :** « **Organiser le tutorat d'un lauréat stagiaire** » et « **Conduire des entretiens d'accompagnement** » en fonction de mes besoins et à coût zéro pour mon établissement.

Quels outils à ma disposition ?

- **Le Digipad**, régulièrement actualisé, accessible via <https://digipad.app/p/251853/00a112514d048>
- **Des formations** sur le parcours de formation qui sera disponible prochainement sur le site de l'ISFEC et sur le Digipad

Jours de formation du stagiaire à l'ISFEC AFAREC IdF selon son académie

- **Créteil et Paris** : les lauréats du CAFEP à mi-temps en établissement sont en formation les lundis et jeudis.
- **Versailles** : les lauréats du CAFEP à mi-temps en établissement sont en formation les mardis et jeudis.
- Les lauréats du CAFEP à temps plein et les lauréats du CAER ont un calendrier particulier.

Quels apports pour mon établissement ?

- **Participer à la logique « d'établissement formateur ».**
- **Développer une dynamique** au sein des établissements du réseau.

Qui peut poser sa candidature ?

- **Tout enseignant à temps plein ou temps partiel certifié en poste** justifiant d'au moins deux années d'expérience.

Mon engagement aboutira-t-il à une nomination ?

La nomination des tuteurs est corrélée à trois paramètres :

- Nombre de lauréats dans le cycle ou la discipline.
- Affectations des stagiaires au sein de l'académie concernée.
- Proximité de l'établissement du tuteur avec celui des lauréats.

Quelle est la procédure de nomination des tuteurs ?

- Le tuteur complète un formulaire de candidature via le site www.isfecafarec.net, de préférence **avant le 18 mai**.
- Le chef d'établissement valide la candidature.
- L'ISFEC IdF centralise les candidatures et les transmet aux corps d'inspection.
- L'ISFEC IdF constitue des binômes, en fonction des propositions reçues **avant le 10 juillet** des chefs d'établissement et des besoins de tutorat (disciplines et localisation des établissements du tuteur et du stagiaire).
- La nomination d'un tuteur n'est effective qu'après envoi d'un courriel officiel de l'ISFEC confirmant les personnes concernées par le tutorat, tuteur et stagiaire.
- L'ISFEC IdF communique la liste officielle au rectorat et adresse les confirmations de nomination aux intéressés (stagiaire, tuteur, CE du stagiaire et CE du tuteur) entérinant la mise en place effective du tutorat.

Quelle gratification ?

- **La carrière** : le tutorat présente un avantage indéniable pour l'évolution de la carrière d'un enseignant puisqu'il certifie de son engagement dans l'accompagnement des jeunes professeurs. Une attestation de tutorat vous sera délivrée en fin d'année scolaire. A charge pour vous de la déposer sur I-Prof.
- **La rémunération** est de 1 250 € bruts pour l'année de professionnalisation et par stagiaire (base 2019-2020).

TEXTE DU SGEC/2015/693

Formation initiale des enseignants 01/07/2015 – Gestion de l'année de stage

TUTORAT : « Chaque stagiaire, quelles que soient la nature et la session de concours, bénéficie d'un tuteur. Les tuteurs sont nommés par le recteur sur proposition des ISFEC, après avis du chef d'établissement d'exercice du tuteur. Ils sont rémunérés, en application de l'article 8 du décret 2014-1016 du 8 septembre 2014, par une indemnité de tutorat d'un montant annuel de 1250 euros. Les lauréats du concours externe bénéficient en outre d'un tuteur désigné par l'ISFEC pour les accompagner dans leur parcours de formation. »

Qui sont mes interlocuteurs en 2025-2026 ?

Recrutement et attribution des tuteurs

Académie de Créteil	Josiane MENEULT	tutorat.creteil@isfec-idf.net	Tel : 01 44 39 95 33
Académie de Paris	Cécile DUMONT	tutorat.paris@isfec-idf.net	Tel : 01 44 39 95 32
Académie de Versailles	Céline MOULARD	tutorat.versailles@isfec-idf.net	Tel : 01 44 39 95 34

Coordination et formation des tuteurs / Organisation des stages étudiants

Académies de Créteil, Paris, Versailles	Marie-Aude RABEC	ma.rabec@isfec-idf.net	Tel : 01 44 39 45 93
---	------------------	--	----------------------

Formation et suivi des stagiaires

Lauréats du CAFEP Créteil et Paris	Laurence LE MAREC	l.lemarec@isfec-idf.net
Lauréats du CAFEP Versailles	Mickael FREITAS	m.freitas@isfec-idf.net
Lauréats du CAER	Erell DAVOUX Alexandra AUDIBERT	e.davoux@isfec-idf.net a.audibert@isfec-idf.net

Accompagnement des tuteurs

Référents et/ou pilotes didactiques	seront disponibles sur le DIGIPAD
-------------------------------------	---

Réunions d'information en ligne pour les nouveaux tuteurs (1^{er} et 2nd degrés)

Jeudi 15 mai 2025 de 18h à 19h	Cliquer sur le lien pour participer à l'une des réunions (au choix) meet.google.com/gxx-zftg-xar
Lundi 19 mai 2025 de 18h à 19h	
Mardi 3 juin 2025 de 18h à 19h	

Prochaines formations tuteurs (1^{er} et 2nd degrés)

« Organiser le tutorat d'un lauréat stagiaire en 2025-2026 »	2 juin 2025	IDF-2024601185
Pour cette proposition, inscription gratuite par l'établissement du tuteur (ou de l'enseignant qui souhaite le devenir) sur le site https://www.formiris.org à l'aide du code ID correspondant.		
Lieu de ces formations : ISFEC IdF - 39 rue Notre-Dame des Champs - 75006 PARIS		

D'autres informations sont disponibles sur le site www.isfecafarec.net rubrique tutorat

Mis à jour le 13/05/25